

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Relative au confortement de la falaise de Villerville, ayant pour objet une autorisation environnementale, une déclaration d'intérêt général, une déclaration d'utilité publique, ainsi qu'une enquête parcellaire préalable à l'expropriation.

**Procès-Verbal de la réunion du 2 septembre 2021
tenue, à la Direction départementale des territoires et de la mer à 14h00**

Assistaient à cette réunion :

- Pour la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) :
 - Madame Mélanie LAFORÊTS Adjointe à la cheffe du Service Urbanisme et Risques ;
 - Madame Anne-Laure DE ROSA Responsable Gestion du littoral ;
 - Madame Lamia BOUDJELLAL Responsable Prévention des risques ;
 - Monsieur Pascal NGUESTA-KEMBOU Service Urbanisme et Risques – Urbanisme réglementaire ;
 - Monsieur Quentin CATHRIN-HAMELIN Adjoint au chef du Service Eau et Biodiversité ;
 - Monsieur Benoît BERNARD Service de l'eau.

- Pour la Commission d'enquête :
 - Monsieur Marcel VASSELIN Président de la Commission d'enquête ;
 - Monsieur Alain BOUGRAT Membre de la commission d'enquête ;
 - Monsieur Jean-Claude THOMAS Membre de la commission d'enquête.

Cette réunion avait pour objectifs :

- De prendre connaissance des rectifications d'erreurs décrites dans l'errata remis au Président de la commission d'enquête ;
- D'échanger et de poser des questions à la suite du travail d'appropriation et d'analyse des éléments du dossier réalisé par la commission d'enquête.

I Errata et remarques de la commission d'enquête

Le Président de la commission d'enquête liste les différents points constituant l'errata et demande à quelle date ces erreurs seront corrigées. Il nous est indiqué que les documents dont dispose actuellement la commission ne constituent pas la version destinée à l'enquête, mais la version du dossier d'instruction.

La version « enquête » sera disponible le 15 septembre 2021, et chaque membre de la commission recevra un exemplaire du nouveau dossier.

Plusieurs remarques sont formulées par le Président et les membres de la commission d'enquête concernant notamment :

- Des mentions « sous réserve de modification avant enquête » repérées dans certains documents (étude sur les parcelles ...) ;
- La distribution des annexes dans les fascicules qui ne respecte pas toujours la chronologie des études conduites ;

- L'absence d'intercalaires qui rend l'exploitation des fascicules difficile ;
- La nécessité de respecter une chronologie des indices des plans en relation avec les modifications et la dates d'actualisation

Les représentants de la DDTM prennent note de ces remarques et nous assurent que tout sera fait afin que le public puisse consulter facilement l'ensemble des documents. À ce sujet, il nous est précisé que c'est la version numérique qui constitue la référence et que c'est à partir de l'organisation de cette version que sera déclinée la version papier. Afin d'éviter tout risque d'erreur, c'est la même version numérique qui alimentera les différents sites qui seront interconnectés au moyen de liens.

Le Président de la commission d'enquête souhaite que les évolutions du dossier soient identifiées de manière précise afin de ne pas avoir à relire et à comparer l'intégralité des documents. L'idéal serait de disposer d'une fiche listant les évolutions et leur localisation.

II Échanges autour du dossier

La discussion s'engage sur la procédure mise en place autour de l'enquête parcellaire. La DDTM rappelle que ce dossier est relativement ancien et que la mairie a déjà réalisé des acquisitions foncières. La liste des formalités déjà accomplies sera actualisée dans le dossier définitif. Pour les autres propriétaires, des notifications seront adressées, par lettre recommandée, 15 jours avant le démarrage de l'enquête. Pour les propriétaires n'ayant pu être identifiés, les courriers de notification seront affichés en mairie de Villerville. Les propriétaires concernés disposeront de la durée de l'enquête pour se manifester et faire part de leurs éventuelles observations. Il nous est rappelé que de nombreux propriétaires ont cédé les tréfonds à titre gratuit.

Le Président de la commission d'enquête souhaite également que le sujet du domaine maritime soit abordé. La DDTM nous rappelle que le domaine maritime appartient à l'État et qu'il convient de distinguer l'emprise de l'ouvrage (concession d'utilité domaniale) de l'espace occupé pendant les travaux. Dans un premier temps, c'est la loi sur l'eau qui autorise l'occupation temporaire du domaine maritime. Dans le cas du projet, l'ouvrage n'entraîne pas d'emprise supplémentaire sur le domaine maritime et le chantier s'installera sur la promenade située au pied de la falaise. Un dossier de régularisation sera néanmoins constitué car la construction de la digue n'a jamais été officiellement déclarée.

La DDTM remet à la commission d'enquête un exemplaire du « Rapport de fin d'examen préalable à la demande d'autorisation environnementale du projet de travaux de confortement de la falaise de Villerville ». Ce document sera joint au dossier d'enquête ainsi que la liste des services et collectivités consultés sur le projet et leurs avis. L'ARS a émis deux avis qui seront joints au dossier.

Le Président de la commission d'enquête indique qu'il souhaite disposer d'un sommaire détaillé de tous les documents qui vont constituer le dossier mis en enquête.

La discussion se poursuit autour des réseaux, du Douet et des émissaires en mer, la commission d'enquête faisant part d'un certain nombre d'interrogations. Ces questions touchent précisément le réseau unitaire (eaux usées/eaux pluviales), les risques de pollution du Douet et les risques sanitaires lors de son passage à l'air libre le long de la falaise, ainsi que le dimensionnement des canalisations constituant le réseau avec des différences de sections susceptibles de constituer des goulots d'étranglement. Il nous est indiqué, pour le Douet, que l'idée de cascade serait abandonnée. Nous répondons qu'il est difficile de trouver un schéma précis de son cheminement le long de la falaise. Le débit du Douet en période de crue a été pris en compte. Les travaux qui seront réalisés ne modifient pas l'existant. L'étude d'impact a conclu à une non-dégradation de la situation et le scénario qui aurait consisté à saisir l'opportunité du projet pour l'améliorer n'a pas été validé. Ces différents sujets seront abordés avec le Maire de Villerville lors de la réunion/visite du site prévue le 20 septembre prochain.

La commission d'enquête précise que, bien que se soit la solution retenue, la technique du mur cloué ne fait pas l'unanimité dans les dossiers annexés du fascicule 3. La DDTM répond que cette solution est aujourd'hui celle qui offre le plus de garantie et que des tests d'arrachement des clous seront réalisés ainsi que des purges, sur la falaise, si nécessaire.

La commission d'enquête s'étonne également que dans l'annexe 18 (partie 2.2 Installations de chantier) il soit fait état de rejets en mer. La DDTM n'a pas eu communication de cette possibilité de rejets et nous conseille d'interpeller le maître d'ouvrage sur ce sujet.

En conclusion de ces échanges, la DDTM rappelle que le scénario de repli stratégique, dont il est fait état dans le dossier, est une solution à long terme et que ce projet de mur cloué va permettre de gagner du temps, sans pour autant constituer une solution définitive.

III Registres d'enquête


Un registre dématérialisé sera mis à disposition du public.

Pour ce qui est des registres papier, la DDTM souhaitait en ouvrir quatre (1 par sujet). Il est convenu, après discussion, de se limiter à deux registres :

- Un registre regroupant les observations se rapportant à l'autorisation environnementale, la déclaration d'intérêt général et la déclaration d'utilité publique ;
- Un registre pour l'enquête parcellaire préalable à l'expropriation.

Le registre concernant l'enquête parcellaire, qui est déjà disponible, est remis au Président de la commission d'enquête ainsi qu'un registre complémentaire. Le registre concernant les trois autres sujets va être confectionné dans les jours qui viennent et sera remis avec la documentation.

Les sujets étant épuisés, la réunion s'est achevée à 16h10.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, roughly circular loop with a horizontal stroke extending to the right from the bottom of the loop.

Jean-Claude THOMAS
Membre de la commission d'enquête